

## INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

**GLYNDEBOURNE**  
Code ISIN FR0010616987  
**CM-CIC ASSET MANAGEMENT, Crédit Mutuel Alliance Fédérale**  
**SICAV gérée par DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION**  
« FIA soumis au droit français »

### OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT :

Ce FIA a pour objectif de gestion d'offrir une performance liée à l'évolution des marchés actions et taux, sur la durée de placement recommandée, grâce à une gestion discrétionnaire et active en termes d'allocation d'actifs : types d'actifs (actions, obligations, produits monétaires), secteurs d'activité, zones géographiques, émetteurs, devises.

Le FIA n'a pas d'indicateur de référence. Cependant, à titre indicatif afin d'établir des comparaisons a posteriori, il pourra être fait référence à l'indicateur composite 50% MSCI AC World Index + 50% FTSE MTS Global. Cet indicateur est utilisé comme élément d'appréciation a posteriori. La composition du FIA peut s'écarter sensiblement de la répartition de l'indice.

Les indices sont retenus en cours de clôture et exprimés en euro, dividendes réinvestis et coupons réinvestis.

La pondération entre les différentes classes d'actifs est déterminée en fonction :  
- Du contexte macroéconomique : anticipation de croissance économique, politiques monétaires des différentes zones, évolutions des parités de change,  
- Du niveau de valorisation des marchés et de la progression des bénéfices des sociétés.

L'analyse de ces différents éléments permet de définir des anticipations de performance de ces différentes classes d'actifs.

Au sein de chaque classe d'actifs, la sélection des valeurs combinerait :

- une approche « top down » avec la définition de thèmes d'investissement en fonction de tendances économiques et sociales long terme observées ;  
- une approche « bottom up » avec la sélection des titres à partir de critères quantitatifs et qualitatifs, tels que la qualité du management, la pertinence de la stratégie menée par l'entreprise, la régularité de la croissance de son activité et de ses résultats ou la santé de sa structure financière.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des actionnaires.

Le FIA s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :

**De 0% à 100% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, de toutes capitalisations, de tous secteurs, dont :**

- de 0% à 20% aux marchés des actions de petite capitalisation.  
- de 0% à 20% aux marchés des actions de pays émergents.

**De 0% à 100% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, d'émetteurs de l'OCDE, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation, ou non notés, dont :**

- de 0% à 10% en instruments de taux spéculatifs ou non notés.

**De 0% à 100% au risque de change sur des devises hors euro.**

Le FIA peut être investi :

- en actions,  
- en titres de créance et instruments du marché monétaire  
- jusqu'à 30% maximum de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français.

Il peut également intervenir sur les :

- contrats financiers à terme ferme ou optionnels et titres intégrant des dérivés, utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques d'action, de taux et de change, sans entraîner une surexposition du portefeuille.  
- dépôts.

**Affectation des sommes distribuables:** Capitalisation totale

**Durée de placement recommandée :** supérieure à 5 ans

Ce FIA pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai

**Conditions de souscription et rachat :**

Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés **chaque vendredi à 12 heures** et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse du même jour.

La valeur liquidative est hebdomadaire, calculée chaque vendredi, à l'exception des jours fériés ou de fermeture de la Bourse de Paris.

### PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT :

A risque plus faible, A risque plus élevé,  
rendement potentiellement plus faible rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

**SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :**

Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité du FIA et le risque auquel votre capital est exposé.

Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement du FIA est susceptible d'évoluer dans le temps

Veillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 5 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce FIA est classé en catégorie « 5 » en raison de son exposition équilibrée entre actions internationales et instruments de taux qui induit une volatilité moyenne de la valeur liquidative et donc un profil de risque et de rendement tempéré.

**RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :**

**Risque de crédit :** En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entraînant ainsi la baisse de la valeur liquidative.

**Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés :** L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

## FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du FIA, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

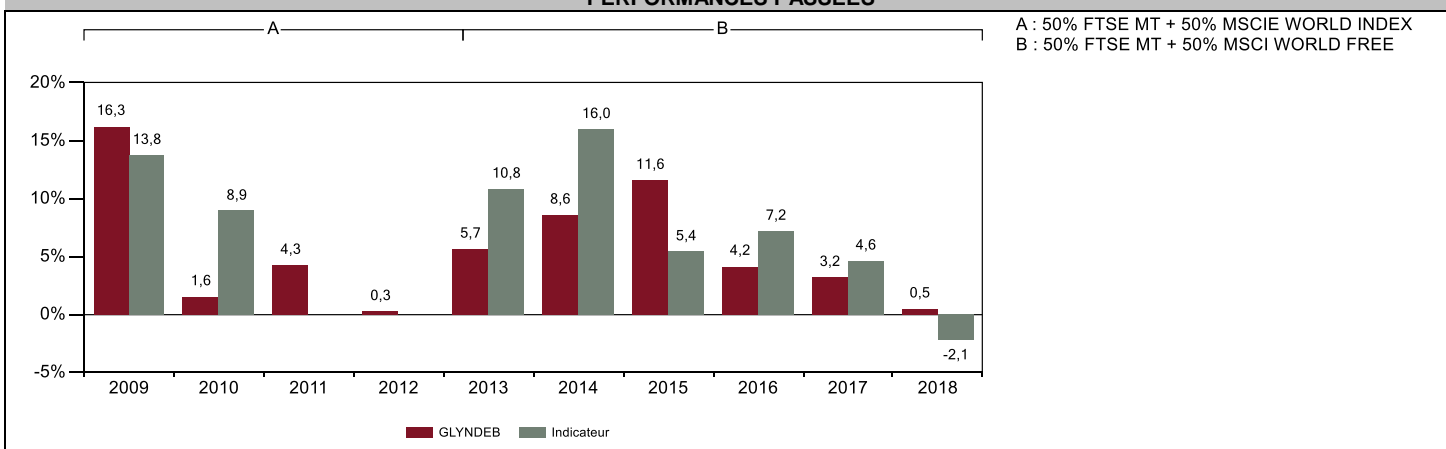
### FRAIS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT

FRAIS D'ENTREE	5,00%
FRAIS DE SORTIE	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part du FIA au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
<b>FRAIS PRELEVES PAR LE FIA SUR UNE ANNEE</b>	
<b>FRAIS COURANTS</b>	1,44%TTC
<b>FRAIS PRELEVES PAR LE FIA DANS CERTAINES CIRCONSTANCES</b>	
Commission de performance	Néant

**L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 30/09/2018. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre. Le calcul des frais courants n'inclut pas les éventuelles commissions de surperformance des fonds détenus.** Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section des « Frais » du prospectus de ce FIA disponible sur le site internet [www.cmcic-am.fr](http://www.cmcic-am.fr).

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par le FIA lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

## PERFORMANCES PASSES



**AVERTISSEMENT : Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.**

La performance du FIA est calculée coupons et dividendes nets réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

Celle de l'indicateur est calculée dividendes réinvestis à partir de 2013, et tient compte du réinvestissement des coupons.

- DATE DE CREATION DU FIA : 22/07/2008

- DEVISE DE LIBELLE : Euro

- CHANGEMENTS IMPORTANTS AU COURS DE LA PERIODE : A la date du 02/08/2019, le FCP GLYNDEBOURNE a été absorbé par la SICAV GLYNDEBOURNE. Il s'agit d'un simple changement de statut juridique, la SICAV du même nom, créée à cette même date, conserve à l'identique les caractéristiques du FCP, son code ISIN et ses performances.

## INFORMATIONS PRATIQUES :

**NOM DU DEPOSITAIRE :** la Banque Fédérative du Crédit Mutuel (BFCM)

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATION SUR LE FIA (prospectus/rapport annuel/document semestriel):** Le prospectus du FIA et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite de l'actionnaire auprès de :

**CM - CIC ASSET MANAGEMENT**  
Service Marketing et communication  
4, rue Gaillon – 75002 PARIS

**DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION**  
50 boulevard de la Liberté – BP 1084 - 59012 – LILLE Cedex

**LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE:** Auprès de CM-CIC ASSET MANAGEMENT et de DUBLY TRANSATLANTIQUE GESTION

### REGIME FISCAL:

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention d'actions du FIA peuvent être soumis à taxation.

Le FIA n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour l'actionnaire. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FIA ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FIA dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du FIA.

Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

**La responsabilité de CM-CIC ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.**

Ce FIA est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
CM-CIC Asset Management est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).  
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 02/08/2019.